Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013810-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0138

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Derniers commerces de proximité multiservices dont Centre Morbihan Communauté est propriétaire : exonération 3 mois de loyer au démarrage

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1511-3,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de favoriser la reprise économique locale et par la même, la nécessité de soutenir le maintien des derniers commerces de proximité multiservices dont la Communauté de communes est propriétaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique du 22 octobre 2025, de procéder à une exonération du loyer pour la partie commerce de trois mois au démarrage pour les nouveaux gérants de ces locaux,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D00202500138I0-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'EXONERER du paiement du loyer pour la partie commerce, pour une durée de trois mois au démarrage, tout nouveau gérant du dernier commerce de proximité multiservices dont la Communauté de communes est propriétaire à compter de la date de prise d'effet du bail de location gérance,**
- **DE COMMUNIQUER cette délibération à chaque bénéficiaire lors de la signature du bail de location gérance,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge du développement économique à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 32	*Contre : 0*	*Abstention : 1*	*Non votant : 0*

Abstention : Christiane JOUBIOUX

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

